

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;  
Vu l'acte n° 005 du 19 mars 1977 du Comité Central du Parti Congo-  
lais du Travail portant création du Comité Militaire du Parti et fixant  
ses attributions ;  
Vu l'acte n° 001 du 3 avril 1977 portant organisation et structura-  
tion du Comité Militaire du Parti ;  
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de mem-  
bres du Conseil des Ministres ;  
Vu le décret n° 76/333 du 9 septembre 1976 portant transfert à la  
République Populaire du Congo des biens meubles et immeubles des per-  
sonnes ayant quitté le Congo depuis cinq ans ;  
Vu la réclamation de l'intéressé ;

DECRETE :

Article premier.- Le décret n° 76-333 du 9 septembre 1976 susvisé  
est rapporté en ce qui concerne la propriété faisant l'objet du titre  
foncier n° 1166 établi au nom de Mme Normille née Empain Josephine  
Julia.

Article 2.- Au vu d'une ampliation du présent décret, le conserva-  
teur de la propriété foncière de Brazzaville procédera à son inscrip-  
tion au titre foncier susvisé.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal  
officiel de la République Populaire du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 30 septembre 1977

Par le Deuxième Vice-Président du  
Comité Militaire du Parti Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

p. Le Ministre des Finances, en  
mission, Le Ministre Délégué auprès  
du Premier Ministre Chargé du Plan

François BITA